



# FICHE ACTION 1



Développer la connaissance, les compétences et les pratiques territoriales en matière de transition écologique et d'économie verte

## OBJECTIFS OPERATIONNELS



- La préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire.
- Le développement de solutions d'écologie agricole, industrielle et économique.
- La diffusion et l'appropriation de techniques et de savoir-faire en matière d'habitat écologique associant les particuliers et artisans du bâtiment.
- La diffusion et l'appropriation de techniques et de pratiques responsables en entreprise favorisant l'économie des ressources dans la perspective d'impulser une dynamique RSE.

## BENEFICIAIRES



- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Tous types d'établissements publics
- Autres personnes morales de droit public (groupements d'intérêt public, société publique locale...)
- Associations (lois 1901 et 1908) et leurs fédérations
- Microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises Groupements d'intérêt économique
- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs, y compris sociétés coopératives
- Syndicats professionnels

## DEPENSES ELIGIBLES



**Investissements matériels** : aménagements intérieurs de biens immeubles liés à l'opération, aménagements extérieurs, acquisition de matériels et d'équipements neufs en lien avec l'opération.

**Frais généraux** : sont éligibles s'ils sont liés à l'opération. (honoraires d'architectes/rémunérations d'ingénieurs, les études de faisabilité.)

**Dépenses immatérielles** : acquisition ou développement de logiciels informatiques, brevets, licences, droits d'auteur.

**Etudes** : Tous les frais d'études, d'expertises liés à l'opération.

**Dépenses d'animation** : Dépenses de personnel, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration directement liés à l'opération, tous les frais de formation liés à l'opération,

**Dépenses de promotion** : Tous les frais de communication liés à l'opération, tous les frais relatifs à l'organisation d'un évènement.

**Coûts indirects** : (forfait de 15% des dépenses de personnel éligibles) : les dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de compatibilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau, d'électricité, etc.)

## DEPENSES INELIGIBLES



- L'acquisition de terrains et de biens immobiliers
- Les frais de démolition / les travaux de VRD / L'assainissement
- Les matériels et équipements d'occasion
- L'autoconstruction
- Les contributions en nature sous forme de travaux, de fournitures de biens, de services, de terrains ou d'immeubles, qui ne font pas l'objet d'un paiement attesté.
- TVA / Les frais financiers
- Le crédit-bail



La Région  
**Grand Est**

**Pays  
d'Epervay**  
Terres de Champagne





# FICHE ACTION 1



Développer la connaissance, les compétences et les pratiques territoriales en matière de transition écologique et d'économie verte

## ELIGIBILITE DU PORTEUR DE PROJET



**Géographique** : le porteur de projet doit être localisé dans le périmètre du territoire du GAL du Pays d'Eprenay Terres de Champagne. Il pourra être localisé en dehors du périmètre du GAL à condition que l'opération ait un impact direct sur le territoire du GAL.

**Capacité du porteur** : le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de la demande d'aide.

**Soutien aux équipements de proximité** : Seuls les équipements de proximité dont le coût total est inférieur à 200 000 € pourront être présentés à la stratégie LEADER.

## OPERATIONS SOUTENUES

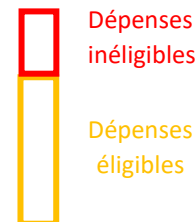
- Soutien aux actions de diffusion de la connaissance sur les ressources naturelles du territoire et les pratiques de transition écologique.
- Soutien aux études, actions de coordination, mise en réseau et coopération visant la préservation des ressources naturelles du territoire.
- Soutien aux actions favorisant l'économie et la valorisation des ressources dans le cadre de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et agricole territoriale.
- Soutien aux actions expérimentales de réutilisation des énergies des ressources perdues et/ou de valorisation des déchets.
- Soutien aux actions mutualisées de production d'énergies renouvelables.
- Soutien aux actions de sensibilisation et de formation des particuliers et artisans du territoire aux méthodes d'écoconstruction et de réhabilitation écologique du bâti.
- Soutien aux actions de sensibilisation et de formation des professionnels aux pratiques écologiques d'agencement et de gestion des espaces verts et naturels domestiques.
- Soutien aux projets d'accompagnement des particuliers et des professionnels en matière d'habitat durable.
- Soutien aux actions de végétalisation et de production de biodiversité.

## FINANCEMENT LEADER

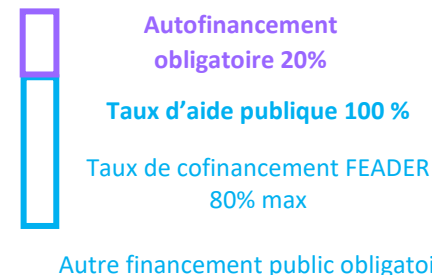


Plancher de l'aide : 3 000 €  
Plafond de l'aide : 40 000 €

### Coût total du projet



### Assiette éligible



Attention  
Les aides européennes sont versées uniquement sur la base de factures acquittées. Il faut donc prévoir l'avance de trésorerie nécessaire pour la réalisation du projet.

## CONTACT



PETR du Pays d'Eprenay, Terres de Champagne  
[www.pays-eprenay.fr](http://www.pays-eprenay.fr)

[rousseau@pays-eprenay.fr](mailto:rousseau@pays-eprenay.fr)  
06 98 40 51 99

[bertaux@pays-eprenay.fr](mailto:bertaux@pays-eprenay.fr)  
06 98 24 70 74



La Région  
**Grand Est**

